

REGLEMENT DE L'EPREUVE GRIMPEE CYCLISTE DU COLLET D'ALLEVARD

1. L'épreuve est ouverte à tout concurrent âgé de plus de 14 ans.
2. Les concurrents âgés de moins de 18 ans doivent obligatoirement être en possession d'une licence UFOLEP ou FFC sinon ils doivent présenter une autorisation parentale.
3. Les concurrents non licenciés ou licenciés FFCT doivent présenter un certificat médical.
4. Les inscriptions se font à partir de 08h00 et sont clôturées à 9h30.
5. Le départ est donné à 10h toutes catégories confondues.
6. L'organisateur se réserve le droit (à titre exceptionnel) de pouvoir différer le départ.
7. Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route.
8. Le port du casque à coque rigide est **obligatoire** pendant toute la durée de l'épreuve.
9. Les plaques numérotées doivent être posées sur le guidon du vélo, lisible.
10. Les plaques doivent être restituées à l'arrivée.
11. Les voitures suiveuses accompagnant les coureurs sont interdites.
12. Les concurrents récompensés doivent monter sur le podium en tenue cycliste.
13. Tout concurrent ne respectant pas les règles peut se voir déclassé par l'organisateur ou par le commissaire UFOLEP sans pouvoir prétendre au remboursement de son inscription.
14. Aucun concurrent ne peut prétendre au remboursement de son engagement sous quelques motifs que ce soit.
15. Le temps de montée maximum est fixé à 2h30.
16. Un tirage au sort de lots à lieu après la remise des récompenses, il est effectué sur les coureurs ayant terminé la course, la présence du concurrent est obligatoire, le lot ne pouvant pas être retiré par une tierce personne (en cas de non présence, le lot sera remis en jeu).

LA ROUE LIBRE DU PAYS D'ALLEVARD